

## METROPOLE DU GRAND PARIS

### SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2020

#### CM2020/12/01/59 : VOEU « SUR LA 5G »

---

DATE DE LA CONVOCATION : 25 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

#### LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

**Considérant** l'attribution des derniers blocs de fréquence 5G aux opérateurs téléphoniques par le Gouvernement ;

**Considérant** le démarrage effectif des premiers réseaux 5G avant la fin de l'année 2020 ;

**Considérant** l'ensemble des enjeux de santé publique, technologiques, économique et environnementaux, liés au déploiement de la 5G ;

**Considérant** que la poursuite du déploiement et de la modification des réseaux numériques est un projet majeur d'aménagement du territoire métropolitain, tant pour les usagers que pour les secteurs économiques concernés par ce saut technologique ;

**Considérant** les bénéfices annoncés pour la population de la Métropole, tant au niveau des services (télémédecine, véhicule autonome, Smart City, ...) qu'au niveau du développement économique ;  
**Considérant** par ailleurs, la mise en place de sites pilote sur le territoire métropolitain depuis deux ans pour le déploiement de cette technologie ;

**Considérant** d'une part que les habitants s'interrogent légitimement sur les risques sanitaires d'une exposition prolongée aux rayonnements électromagnétiques ;

**Considérant** toutefois que l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) ne présentera son rapport définitif évaluant les risques de la 5G sur la santé qu'en mars 2021 ;

**Considérant** l'impact écologique lié au renouvellement des équipements réseaux et des terminaux, ainsi qu'au stockage et la transmission d'importants volumes de données ;

**Considérant** enfin que les associations d'élus dont est membre la Métropole du Grand Paris (AMF, France Urbaine), participent sous l'égide du Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications à une commission de suivi dédiée au déploiement de la 5G ;

**Considérant** que pour être accepté, une technologie doit faire l'objet de transparence vis-à-vis de tous les publics ;

**Considérant** la prise en compte par la Métropole des questions de santé publique dans ses différentes politiques ;

**Considérant** que l'implantation d'antennes-relais doit répondre à des critères de transparence, d'information et de concertation ;

#### **EMET LE VŒU**

**Que** la Métropole du Grand Paris mette en place une conférence métropolitaine sur la 5G regroupant l'ensemble des parties : citoyens, élus, experts, opérateurs... pour évaluer et suivre la mise en place de cette technologie qui offre des perspectives ;

**Que** les commissions « Numérique, Innovation, Recherche et Développement » et « Santé et Solidarités » en lien avec l'exécutif métropolitain organisent et animent cette conférence métropolitaine ;

**Que** l'Etat s'assure effectivement du respect par les opérateurs de l'information préalable des élus métropolitains avant toute installation d'équipement 5G ;

**Qu'**au regard de l'enjeu de santé publique et dans l'attente du rapport définitif de l'ANSES, l'Observatoire Régional de Santé (ORS) éclaire les élus à partir de ses travaux et de l'ensemble des études existantes.

#### **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.